

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 69

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Brigand, M. Di Filippo, Mme Gruet,
Mme Louwagie, Mme Frédérique Meunier, M. Portier, M. Viry, Mme Valentin, M. Dubois et
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 1ER B

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« ne joint pas »

le mot :

« joint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de mise en cohérence avec le texte adopté en commission afin de favoriser l'intelligibilité du dispositif voté.